

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-664 25/10/2023
--	--

Date de mise en application : 31/12/2024

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2023-613 du 28/09/2023 : Concours externe et interne de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) (session 2024).

Nombre d'annexes : 0

Objet : Report de la date de clôture des inscriptions pour le concours externe de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) (session 2024).

Destinataires d'exécution
DRAAF – DRIAAP - DAAF – SGCD – SGC – DREAL – DDETSPP – DDT(M) Directions interrégionales de la mer – Directions de la mer Administration centrale Établissements publics et privés d'enseignement agricole technique Lycées professionnels maritimes et aquacoles Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection de l'enseignement maritime MTECT FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM – IFCE – IGN – ONF - INRAE – ANSES - INFOMA Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Report de la date de clôture des inscriptions pour le concours externe de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole au titre de l'année 2024.

Contact pour toutes questions sur ce concours :

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Eric ICHECK Téléphone : 01.49.55.55.72

Mèl : eric.icheck@agriculture.gouv.fr

Concours externe

Date d'ouverture des inscriptions : 29 septembre 2023

Date limite des inscriptions : 20 novembre 2023 à minuit (heure de Paris)

Textes de référence :

- Code général de la fonction publique ;

- Décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole,

- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

- Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 modifié fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

- Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

- Arrêté du 21 octobre 2008 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole ;

- Arrêté du 13 juillet 2016 modifié relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au sein de l'enseignement agricole ;

- Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

- Arrêté du 21 septembre 2023 autorisant l'ouverture au titre de 2024 de concours externe et interne de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes ;

- Arrêté du 25 octobre 2023 reportant la date de clôture des inscriptions au concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole au titre de l'année 2024.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-613 du 27/09/2023 est modifiée comme suit :

Les inscriptions du concours **externe** s'effectueront par Internet sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du **29 septembre 2023** au **20 novembre 2023 à minuit (heure de Paris)**

Date limite des inscriptions : 20 novembre à minuit (heure de Paris) pour le concours externe

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées

A noter que des modalités concernant les inscriptions sont précisées dans une notice explicative en ligne dans la rubrique « INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS» espace « documentation » du concours. Il est nécessaire de les consulter avant de commencer votre démarche d'inscription

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription sur demande écrite, en recommandé simple, au :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
SG / SRH / SDDPRS
Bureau des concours et des examens professionnels (BCEP)
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
(A l'attention de M. Erick ICHECK)

Le dossier papier d'inscription dûment complété devra être envoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse ci-dessus mentionnée, au plus tard le **20 novembre 2023** le cachet de La Poste faisant foi.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Lors de leur inscription en ligne, les candidats auront à renseigner le centre d'écrit.

En application du principe général d'égalité entre les candidats, ces dates limites ne sont susceptibles d'aucune dérogation quel que soit le motif invoqué. Les candidats doivent s'y conformer strictement. À défaut leur inscription sera rejetée.

Les candidats sont invités à consulter régulièrement leur espace candidat sur le site Internet <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> afin de suivre l'avancement de leur dossier (statut d'inscription, convocations, notifications de résultats...)

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

L'adjoint à la Sous-directrice du développement professionnel
et des relations sociales

David CORBÉ-CHALON